

Paris, le 13 mars 2018

836

À Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement en gestion
directe

S/C de Mesdames et Messieurs les
conseillers de coopération et d'action
culturelle

Mesdames, Messieurs,

La situation budgétaire de l'Agence l'a contrainte en 2017 à prendre plusieurs mesures concernant ses recettes et ses dépenses.

Ces mesures ont suscité de l'inquiétude au sein des communautés scolaires et provoqué des mouvements de contestation dans une partie des établissements. Pleinement consciente des difficultés que peuvent générer ces mesures, l'AEFE maintient un dialogue de gestion constructif et demeure à l'écoute des revendications exprimées par les représentants des communautés éducatives.

L'Agence tient à souligner que les mesures prises sont absolument nécessaires au respect de ses obligations en matière de trésorerie, de paiement des salaires dus, d'investissements immobiliers et de sécurité. Elles reposent sur la volonté d'un effort partagé, d'une part, entre les services centraux et les établissements et, d'autre part, entre les établissements EGD et conventionnés aussi bien concernant les suppressions de postes que l'augmentation de la participation complémentaire (PFC) portée exceptionnellement à 9% en 2018 puis à 7,5% en 2019.

Cet effort équilibré entre les différentes composantes du réseau a permis d'épargner le budget des EGD de toute mesure de prélèvement sur leurs fonds de roulement, de maintenir tous les projets immobiliers avec, dans quelques cas, un possible décalage dans leur réalisation et sans répercussions notables sur le niveau des droits de scolarité.

Par ailleurs, l'Agence tient à rappeler son engagement à prendre en compte la situation de chaque personnel afin qu'aucune des fermetures de postes en 2018 n'affecte des agents en cours de contrat, mais uniquement des postes vacants ou sur rompus de temps partiel. Dans ce dernier cas, les services de l'AEFE, en lien avec les établissements, s'attachent à accompagner au mieux les personnels concernés afin que leur situation trouve une issue favorable. Cet engagement de l'Agence sera reconduit dans toute la mesure du possible pour 2019.

Pour ce qui concerne les détachements des personnels titulaires et les renouvellements de détachement en 2018, l'Agence entretient, en lien avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, un dialogue étroit avec la direction générale des Ressources humaines du ministère de l'Education nationale afin que les demandes émanant du réseau soient considérées avec la plus grande attention au regard de la situation actuelle.

Je tiens à vous assurer que l'ensemble des services de l'Agence est mobilisé pour accompagner les établissements afin que la qualité des enseignements dispensés aux élèves et l'attractivité des établissements ne soient pas directement affectées par les contraintes budgétaires.

Celles-ci ne doivent pas nous détourner de notre ambition commune au service de l'excellence éducative, de l'innovation pédagogique et de la réussite de tous les élèves.

Ainsi, l'AEFE poursuit la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants tels que les nouveaux Parcours adaptés et renforcés en langues étrangères – PARLE AEFE - qui renforceront l'offre linguistique des établissements ou le projet d'échanges scolaires ADN - AEFE qui permettra aux élèves d'effectuer une partie de leur année de seconde dans un autre établissement homologué du réseau.

De même, elle renforce son action en faveur de l'évolution des dispositifs de formation continue des personnels qui constituent un élément prépondérant pour accompagner ces évolutions.

Enfin, l'Agence est associée à la réflexion menée actuellement par le MEAE, à la demande du Président de la République, sur l'évolution de l'enseignement français à l'étranger.

Je vous demande de relayer ces informations auprès de vos communautés éducatives et vous remercie pour votre engagement que je sais sans faille.



Christophe BOUCHARD